



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2021-21-00 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone M1607 à même une partie de la zone H1614, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 25 mai 2021

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1ER JUILLET 2021